



JOURNEE MONDIALE DU DON DE SANG

Du sang militaire pour sauver des vies

A l'occasion de la journée internationale du don de sang, la Direction du Service de Santé (DSS) de l'Armée Nationale a organisé une journée de don de sang à la Marine Nationale.

La DSS a intégré, depuis 2007, le programme national du don de sang. Le Colonel Teyib Ould Mohamed Mahmoud, directeur adjoint de l'Hôpital militaire et membre du conseil d'administration du Centre national de Transfusion sanguine (CNTS), coordonne cette action au niveau des Forces armées. Chaque année, des journées de don sont organisées dans différentes formations de la garnison de Nouakchott et le nombre de donneurs, militaires et gendarmes, ne cesse d'augmenter. En 2009, plus de 600 volontaires ont donné leur sang. Ce succès est dû, en partie, aux campagnes de sensibilisation menées par la DSS pour faire comprendre l'importance de donner son sang sauver des vies humaines. Cependant, même si le nombre de donneurs est en augmentation constante, le fossé entre l'offre et la demande est encore très grand, selon



le ministère de la Santé.

Depuis le début de l'année, des journées de don de sang, organisées à la Direction du Génie Militaire, à la Direction de l'Air, au Bataillon de Commandement et des Services (BCS), à la 6ème Région Militaire, à la Direction de la Marine, à la Direction de l'Artillerie et au Bataillon Blindé sans oublier l'Etat-major de la Gendarmerie Nationale et l'école nationale de la Gendarmerie Nationale à Ouad Naga ont permis

d'alimenter de façon substantielle les stocks des banques de sang. Le médecin-colonel Teyib a indiqué que la Marine nationale, dont le personnel répond toujours massivement, mérite une mention particulière.

En reconnaissance de ses efforts constants, l'Armée Nationale a été honorée cette année par une attestation attribuée par le Ministère de la Santé. De son côté, le CNTS s'est engagé à aider les militaires et familles en attente d'une transfusion.

PRENDRE CONSCIENCE DE L'IMPORTANCE DU DON DE SANG

DES CHIFFRES QUI PARLENT

10.580 : C'est le nombre de donneurs depuis le début de l'année. 25% des donneurs sont des bénévoles. **25.000** : C'est le nombre de donneurs qu'il faut annuellement pour faire face à la demande. *Source: CNTS.*

POURQUOI DONNER SON SANG

Le sang est un constituant essentiel du corps humain. Représentant près de 11% du poids d'un individu, il remplit des fonctions vitales, telles que nutrition, respiration, excrétion et immunisation. Sans le don de sang, des milliers de personnes mourront chaque jour par manque de sang : femmes accouchant, blessés, accidentés, malades à opérer, déficients sanguins... car le

sang ne se fabrique pas et ne se vend pas.

Le don de sang est donc un acte de générosité et de solidarité tel que le recommande notre sainte religion. De plus, le prélèvement, effectué toujours sous contrôle médical, ne présente pas de danger. Il est même bénéfique à certains égards, car le sang prélevé se reconstitue rapidement donnant plus de vitalité et de vigueur au donneur.

Alors si vous avez entre 18 et 60 ans et êtes bien portant, n'hésitez plus une seconde de plus...

MALADIES QUI NECESSITENT UNE TRANSFUSION :

Cancers (dont leucémie) : le traitement des cancers par chimiothérapie entraîne la

destruction des cellules de la moelle osseuse nécessitant d'importantes transfusions de plaquettes et de globules rouges.

Thalassémie : se traduit par une anémie (souvent héréditaire) assez importante et s'accompagne parfois et de déformations osseuses.

Drépanocytose : se caractérise par la présence de globules rouges en forme de faucille qui entraînent des hémorragies. Le sang de ces malades doit être totalement renouvelé à intervalles réguliers.

Méthémoglobinémie : cette anomalie sanguine entraîne des hypoxies (insuffisance en oxygène) suite à la trop grande présence dans le sang d'éléments oxydants.

Cne Mangassouba





Le Génie Militaire fête ses 36 ans



Le 36^{ème} anniversaire de la création du Génie a été célébré le 10 mai 2009 à la Direction du Génie Militaire. La cérémonie commémorative a été marquée par une levée des couleurs, un défilé des troupes suivis d'un repas de corps.

Le Chef d'Etat-major National y a été représenté par le colonel Ahmed O. Mamadou, Chef du 2^{ème} Bureau. Il est à noter que la 1^{ère} Compagnie du Génie, pionnière du génie militaire en Mauritanie, a été créée le 10 mai 1973.

Voyage d'étude de l'école nationale d'état-major au Maroc



L'Ecole Nationale d'Etat-major (ENEM) a effectué un voyage d'études du 21 au 27 Juin 2009 au Royaume du Maroc. Ce voyage a été ponctué de plusieurs activités et de visites de sites militaires et touristiques à Casablanca, Rabat et Tanger.

BREVES

Le Colonel Sid'Ahmed Ould Mohamed Salem, directeur du Génie a participé du 23 au 26 juin 2009, à un atelier sur l'établissement d'un cadre juridique pour l'utilisation saine, sûre et pacifique de l'énergie atomique, organisé à Vienne (Autriche) par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique.



Dans le cadre de la coopération OTAN-Mauritanie, les lieutenants-colonels Mohamed Ould Cheikh et Ahmed Ould Sid'Ahmed Ely ont pris part du 23 au 26 juin à Madrid (Espagne) à un séminaire sur les structures militaires interarmées et services communs.



Plus de 1,2 millions de morts, entre 20 à 50 millions de traumatisés ! Non il ne s'agit pas de guerre. Ce sont les chiffres annuels des accidents de la route dans le monde rendus public par l'OMS. L'étude menée dans 178 pays, révèle que les plus défavorisés sont les premiers touchés. 90% des accidents surviennent dans les pays à revenu intermédiaire ou faible alors qu'ils ne comptent que 48% du parc automobile mondial. 46% des victimes sont les usagers " vulnérables " :

piétons, cyclistes et motocyclistes. Les dégâts coûtent aux pays en voie de développement entre 1 à 3% de leur PNB " soit plus que ce qu'ils reçoivent au titre de l'aide au développement " et si rien n'est fait contre ce fléau, le nombre de tués sur les routes pourrait devenir à l'horizon 2030 la cinquième cause de décès dans le monde, indique la même source.





Des experts des transmissions du Mali et du Sénégal en Mauritanie



Dans le cadre des liens de coopération sous-régionale et des réunions périodiques entre experts des transmissions, la direction des Transmissions a organisé, du 16 au 22 juin 2009 à

Nouakchott, une rencontre tripartite entre experts du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie. Ce rendez-vous avait pour cadre le renouvellement des procédures de télécommunications.

Séminaire sur la sécurité



Un séminaire d'un mois sur la sécurité militaire se tient à Nouakchott depuis le 24 juin 2009 sous la direction d'officiers français. Président l'ouverture de cette formation, le Colonel

Mohamed Ould Mohamed Z'nagui, chef d'Etat-major National adjoint a tenu à remercier les instructeurs français et a demandé aux participants d'en tirer un maximum d'enseignements.

Les sous-officiers promus de l'EMN à l'honneur



Le BCS a organisé dans la journée du 7 mai, un rassemblement général suivi d'un pot en l'honneur du personnel sous-officier de l'Etat-major National promu au grade supérieur. Un moment de partage et

de communion entre les heureux nommés et leurs camarades! Dans le même cadre, les sous-officiers promus de la DCRP, ont organisé un pot le 19 mai pour partager cette même joie avec leurs



chefs et collègues. A cette occasion, le Colonel Teyib Ould Brahim, a félicité les nouveaux promus et les a exhortés à se montrer à la hauteur de la confiance que le commandement a placée en eux.





La 6ème RM honore ses nouveaux promus



Pour marquer l'importance des traditions militaires, la 6ème Région Militaire a organisé une cérémonie de levée des couleurs suivie d'un défilé de ses différentes unités. Ce cérémonial symbolique, a été clôturé par un pot de cohésion offert en l'honneur des officiers, sous officiers et hommes de troupe nouvellement promus au grade supérieur. A cette occasion, le Cdt de la 6ème RM a exhorté l'ensemble du personnel à préserver les valeurs militaires qui doivent s'incarner dans la discipline, la rigueur et l'aptitude constante à accomplir leur mission.

Le CMTI organise un stage de cartographie



Le Centre Militaire de Traitement Informatique a organisé du 17 mai au 11 juin 2009, un stage de formation cartographique au profit d'officiers issus de différentes formations militaires. Encadré par le lieutenant-colonel Lacroix, chef de projet "renforcement des capacités de l'Etat-major National", ce stage avait pour but de former les stagiaires à l'utilisation des GPS ainsi qu'à la mise en œuvre de logiciels de

navigation et de balises de géolocalisation. La formation a été axée principalement sur la pratique dans les conditions difficiles du terrain. Les cours d'orientation

notamment, ont permis aux stagiaires d'évoluer en autonomie totale et de se familiariser avec les moyens mis leur disposition. Le stage s'est achevé sur une nomadisation finale où chacun a pu apprécier l'efficacité des équipements de haute technologie. La Mauritanie dispose désormais d'une expertise certaine dans le domaine des logiciels de navigation et de géolocalisation.

Visite de l'attaché de Défense turc



Le Colonel Erdem OZCAN, attaché de Défense de la Turquie au Maghreb avec résidence à Alger, a effectué une visite de prise de contact en Mauritanie du 12 au 14 mai 2009.

Le responsable militaire turc qui vient de prendre fonction, a été reçu par le ministre de la Défense nationale le Chef d'Etat-major National adjoint et le chef d'Etat-major de la Gendarmerie. Il a ensuite tenu des discussions avec d'autres responsables militaires allant dans le sens du renforcement de la coopération bilatérale.

Le responsable militaire turc était accompagné au cours de son séjour par le Colonel NIANG Abdoul Aziz, attaché militaire de Mauritanie à Alger, couvrant la Turquie.





Le MDN participe à une réunion de l'Initiative 5+5

Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Lemine, Ministre de la Défense Nationale, a pris part à la rencontre des ministres de la défense de l'Initiative 5+5, tenue à Tripoli (Libye) le 17 mai 2009.

Durant cette rencontre le MDN a magnifié les efforts déployés dans le cadre de cette structure restreinte du pourtour méditerranéen depuis sa création. Il a, par la suite, souhaité que les différents pays membres coopèrent étroitement pour éradiquer l'immigration clandestine, le crime transfrontalier et le trafic de drogue.



La 2^o RM secourt les victimes d'inondations à Zouérat



La 2^{ème} Région Militaire a porté secours aux habitants de Zouérat, victimes des pluies diluviennes qui s'y sont abattues du 15 au 18 juin 2009. Au total, 111 mm se sont déversés dans cette localité réputée pour son aridité, provoquant des inondations dans plusieurs quartiers et, avec, des dégâts matériels assez importants.

Les opérations, menées en collaboration avec les forces de sécurité, ont consisté en l'évacuation des populations vers des écoles et d'autres lieux sécurisés de la ville et le transfert de leurs effets les plus essentiels, l'ouverture des voies obstruées et le désenclavement des zones sinistrées grâce à l'apport matériel appréciable de la SNIM.

Sortie d'une promotion d'infirmiers



25 infirmiers militaires, gendarmes, gardes et policiers, en formation pendant près de neuf mois à Nouakchott, ont célébré le 24 mai 2009, la sortie de leur promotion.

La cérémonie a été parrainée par le médecin-colonel Kane Hamedine, directeur adjoint de la Direction du Service de Santé et en présence d'autres personnalités de l'Etat-major et spécialistes de santé.

Ce stage a été sanctionné par l'attribution du diplôme de brevet technique N°1 à l'ensemble des stagiaires.



Sommaire



Page 9

Journée de don de sang à la Marine



Page 7

Signature de documents des experts de Transmissions Mali - Mauritanie - Sénégal

Jeich

Directeur de publication

Colonel Teyib ould Brahim

Rédacteur en chef

Lt-Colonel Aref

Secrétaire de

Rédaction

Cne Thiady Mangassouba

Rédaction

Cne Med O. Abderrahmane

Cne Lif Mohamed Diadié

Cne Thiady Mangassouba

Lt Malamine Coulibaly

Saisie

Adjt Brahim Ould M'Beirick

Sgt Aida M'Bengue

Sgt Hawa Ly

Photos

A/C El Ide O. Soueïleh - S/C

Taleb O. N'Dary, Sgt

Mohamed Bekaye, Sgt

Mahfoudh O. Tfeil,;

Correction

HAMDY

Maquette/PAO

Abarahman Ould dah

abadd11@gmail.com

Publicité - Annonces

A/C Khalifa Ould Khattary

Distribution

A/C Oumar Ould Boudy -

Adjt Ahmed Ould Biram

- Cal Mahfoud Ould Cory

dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5244641

Dans ce numéro

- 3 ➔ **Editorial**
- 5 ➔ **INFO FARIM**
- 5 ➔ Le MDN au sommet du 5+5 à Tripoli
- 6 ➔ Des experts Transmetteurs du Mali et du Sénégal en Mauritanie
- 7 ➔ La 2ème RM au secours des sinistrés de Zoueratt
- 9 ➔ **L'évènement** Ces militaires qui donnent leur sang
- 10 ➔ **Reportage** 24 heures chez les Sapeurs
- 14 ➔ **Bataille Célèbre** Le débarquement de Provenances et la contribution africaine
- 16 ➔ **Mémoire Militaire** L'opération de Tidjikja (Mort de Coppolani) 5ème partie
- 19 ➔ **Santé** La grippe AH1N1
- 20 ➔ **Ressources Humaines**
- 22 ➔ **Veille Scientifique & Technologique :**
Le laser
- 24 ➔ **Etudes & Recherches :** Le devoir d'ingérence, pour sauver des peuples ?
- 26 ➔ **Tribune Libre :** La discipline dans l'Armée
- 28 ➔ **Courrier des Lecteurs**
- 30 ➔ **Loisirs & Jeux**



E-ZONE

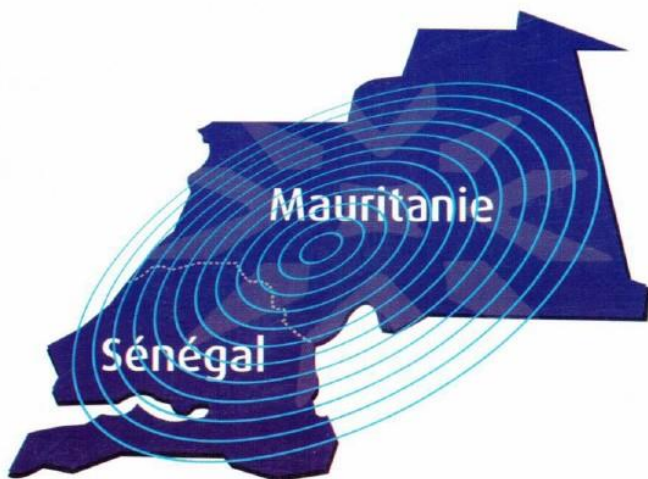
Restez Chinguitel au Sénégal.

Le même numéro, les mêmes tarifs, roaming 100% gratuit.

Avec Chinguitel, quand vous êtes au Sénégal

Appel local (Sénégal) vers toutes destinations	40 UM HT /min
Appel international vers Chinguitel avec indicatif 00 222	60 UM HT /min
Appel international vers toutes destinations, incluant la mauritanie	80 UM HT /min
SMS local (Sénégal) vers toutes destinations	10 UM HT
SMS international vers toutes destinations, incluant la mauritanie	40 UM HT
Roaming (réception d'appels)	Gratuit

 شنقیتل®
Chinguitel
Plus que vous n'imaginez



Service client : 122

AKHBAR El Jeich



Pour nous
contacter

- ▶ 202 03 05
- ▶ 610 22 05
- ▶ 649 55 46

Dcrp@mauritel.mr
BP: 208 Tel: 5244641

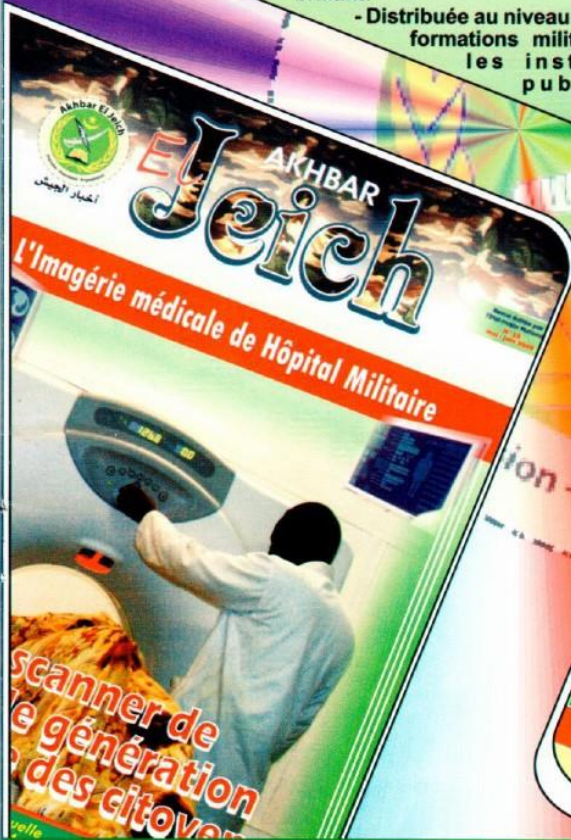
Pour vos publicités et annonces :

Akhbar El Jeich vous offre une page publicitaire

Organe d'information officiel de l'Armée Nationale, Akhbar El Jeich est une revue bimestrielle qui traite de thèmes d'actualité sur des domaines variés: militaire, technologique, médical, environnemental, économique, culturel...

AEJ est:

- Publiée dans deux versions, arabe et français;
- Tirée en quadrichromie sur papier couché brillant.
- Distribuée au niveau de toutes les formations militaires, dans les institutions publiques, dans



Akhbar El Jeich

N° 016 juillet - août 2009

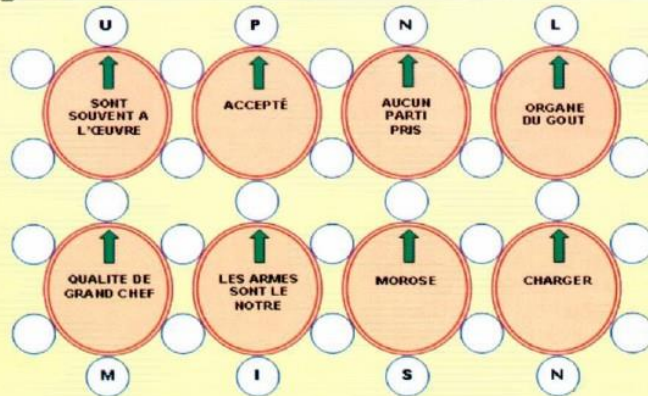
31



1

MOTS EN CERCLE

A l'aide des indications suivantes, trouvez 8 mots de six lettres et inscrivez-les dans les cercles dans le sens des aiguilles d'une montre. Les flèches indiquent le début de chaque mot.



MOTS COLORES

2

En assemblant 5 cases de la même couleur, formez 4 genres d'armes ou de munitions. Les 4 cases restantes donnent un autre type de munition.

U	B	O	B	N
L	S	B	A	E
C	L	B	S	I
M	F	U	O	L
A	O	E	N	

Le 5^{ème} genre: [] [] [] [] []

Cne Mangassouba

CORRECTION

1 : USITES - PERMIS - NEUTRE - LANGUE - GARNIR - TRISTE - METIER - TREMPE
2 : FUSIL - BALLE - CANON - BOMBE - NONVRE - BOMBE - LE SEME
genre : OBUS





Editorial

Akhbar El Jeich a trois ans

Il y a trois ans, Akhbar El Jeich voyait le jour...

Trois années durant, ce magazine d'information de l'Armée Nationale, conçu pour servir de liaison entre l'institution militaire et le grand public, s'efforce d'être un creuset d'échanges si utiles dans un Etat de droit, un vulgarisateur et un promoteur de vertus civiques nécessaires à l'enracinement des concepts Armée-Etat-Nation.

Aujourd'hui, après trois ans d'exercice de cette délicate entreprise et loin de verser dans l'autosatisfaction, la rédaction d'AEJ peut se réjouir d'avoir réussi au moins à instaurer entre l'Institution et le peuple, cette passerelle qui s'imposait depuis bien longtemps. Désormais, des multiples facettes des Forces armées et de sécurité ne sont plus méconnues du grand public ; leur dimension socioculturelle, leur contribution au développement économique, leur participation aux opérations de maintien de la paix procurent, entre autres, autant de sentiments de fierté au commun des citoyens. Nombreux sont les lecteurs qui, à travers leurs messages d'encouragement, mais aussi, leurs critiques fort à propos, témoignent leur adhésion aux efforts d'ouverture d'une armée qu'ils redécouvrent.

Au fil des numéros, des modifications ont été sans cesse apportées à la charte graphique et au contenu des différentes rubriques, pour tenir compte des remarques des fidèles lecteurs et ce, dans le respect de la ligne éditoriale.



A partir du présent numéro, un nouveau format est adopté et les rubriques " Focus " et " Armée et Nations " disparaissent au profit d'une nouvelle appelée " Reportages ". Le but de ce remodelage est de permettre une couverture la plus complète possible des thèmes à traiter et des événements ou formations à couvrir. C'est la Direction Générale de la Protection Civile qui inaugure cette nouvelle tribune. La participation des Forces armées dans les campagnes de don de sang, leur assistance aux sinistrés des récentes inondations de Zouerrat, la suite de la chronique sur la mort de Xavier Coppolani, la grippe A H1N1, la défense antiaérienne, sont parmi les différents autres thèmes traités dans ce numéro.



Dans l'espoir de satisfaire toujours plus ses lecteurs, la rédaction du journal reste réceptive à toutes critiques allant dans le sens d'une constante amélioration.

Bonne lecture...





Témoignage sur la vie de Bouddah Ould Bousseïry

Feu Cheikh Ould Bouddah Ould El Bousseyri a passé sa tendre enfance au foyer de son grand-père maternel, l'érudit Cheikh Mohamed Ould Habibou Rahmane. Une enfance bercée par l'apprentissage du Saint Coran que le futur cheikh assimila avant ses dix ans.

D'autres grands cheikhs contribuèrent à la formation spirituelle de l'homme dont Cheikh Ahmed Ould Ahmedheya qui lui inculqua l'interprétation du Livre Sacré et d'autres enseignements théologiques. Bouddah était si impressionné par ce dernier au point d'en dire " l'autre, c'est mon Cheikh Ahmedou... personne ne peut égaler son savoir... ". Il fut aussi le disciple de Cheikh el Moctar Ould Bloul, prosélyte et propagateur de l'Islam.

Cheikh Bouddah fréquenta des lettrés tels les Cheikhs Mohamed



Salem Ould Alema, Mohamed Aly Ould Addoud et Sidi El Vally Ould Mahmouden.

Il était connu depuis sa tendre jeunesse par la force de sa foi mais aussi sa détermination à défendre le bien et son engagement en faveur des démunis.

C'est au milieu des années 50

que le cheikh s'installa à Nouakchott. Il devint le premier imam de sa grande mosquée, bâtie en 1958. Il fonda par la suite une école coranique qui fut fréquentée par plusieurs étudiants et chercheurs dans les domaines religieux.

Ses proches lui connaissent une honnêteté et une force de caractère inégalées. Très au fait de la situation politique du pays, il n'a jamais hésité de tenir le langage de la vérité aux dirigeants politiques, ce qui lui a valu le respect de tous les mauritaniens. La prière du défunt fut exécutée sur sa dépouille dans l'enceinte de la mosquée même où il dirigea la prière pendant près d'un demi-siècle. Il aura consacré toute sa vie à la recherche et à la propagation du savoir. Que son âme soit pètrie de la miséricorde divine. AMEN!

Mon rêve, c'est mon pays

Ô mon rêve, ô mon pays, ô miraculeux
J'aime ta configuration que tu vives joyeux

Intrépide éminent, tu vaincras sous peu
Tes détracteurs leurs manèges ne feront pas long feu
Je sais admirable que tu es vraiment las
De tous leurs agissements qui perdurent aussi la

Le feu éteint, il couvait sous la cendre
Heurte de front vaillant et fais pour fendre
Les abus et toutes les persécutions cyniques
Et garde-toi de tomber dans les ornières iniques

Ô vaillance ne craint pas les montagnes de mousses
Que ne cessent d'ériger les détracteurs en douce

Tu vas t'épanouir malgré qu'ils en aient
En paix, en joie, ils sauront que tu es

Une page est tournée et une ère révolue
Tu pouvais te réjouir du changement de salut

Ô clément pays, fais fi aux gloses
Des chantres de la perdition qu'ils sachent que tu oses

En mettant le holà à toutes léthargies
Elle gangrene cet astre la pérenne gabegie

Ô dépositaire de toutes les valeurs éthiques
Tes injonctions seront exécutées sans réplique
Et à l'aube providentielle qui pointe à l'horizon
Nous accrochons nos rêves c'est l'ère de floraison

Ô âme de la vertu, ô grandeur, ô ange
Qui entretient l'honneur et le sens dans les langes
Endosse la rigueur et arme-toi de la justice

Entre le bien et le mal il ya point d'armistice.





Chronique de l'A/C Gueye Mamadou **FIN**

Après cette éprouvante et délicate période de formation, retour à l'unité qui s'était entre-temps déplacée à Rosso où elle était positionnée à 13 Kms de la ville. Ce fut alors ma période algérienne d'où, de pousser-cailloux, je devins artilleur antiaérien à l'issue d'un bref stage. Nous étions seize militaires mauritaniens, officiers, s/officiers et hommes du rang à être envoyés dans ce pays, juste après la reprise des relations diplomatiques ; relations naguère rompues à cause du différend avec le Polisario. Le Cne Ely Ould Kleib, actuellement Cdt à la retraite, le Lt Mohamed Ould Meguett, présentement Colonel et Inspecteur Général de nos Forces Armées, étaient les deux officiers qui avaient subi la formation en même temps que votre serviteur et les autres. Ce séjour à l'étranger m'a permis de me rendre compte de deux choses essentielles : d'abord à quel point j'aimais mon pays, qui me manqua cruellement ; je me languissais de nostalgie, puis de voir pour la première fois de ma vie de la neige à l'état naturel et d'en être dégoûté pour de bon.

En habitude du soleil et de températures plus clémentes, je me retrouvais grelottant de froid toutes les saintes journées et claquant des dents comme un fou pendant les rudes nuits polaires (l'on se croirait chez les esquimaux, mes frères), ce malgré le fait d'avoir sur le dos un blouson, deux tenues treillis, deux couvertures en laine et un bonnet de coton. En prime, notre dortoir était chauffé. Mais j'avais froid, toujours froid. Et comme si cela ne suffisait pas, j'attrapais un rhume tenace qui me faisait couler le nez à longueur de journée, rhume qui ne me lâcha qu'une fois de retour au pays ; il est vrai que

nous fûmes envoyés dans ce pays au mois de Novembre, en plein hiver. Au pays, je fus envoyé à Nouadhibou avec quelques promotionnaires de stage pour encadrer et former un contingent de sous-officiers et HDT sur les pièces de 37 mm.

Puis, retour à l'Etat-major National d'où je fus affecté à Néma. Etant censé y former une batterie de Défense Contre Avions (DCA), je me retrouvais chez les chameaux au sein d'une unité méhariste.

Durant huit longues années j'ai servi dans cette région, dont trois mémorables au GN 51 (Groupement Nomade N° 51). Période faste, riche en découvertes, désillusions et expériences finalement bénéfiques. En novembre 1989, je fus affecté à l'EMIA d'Atar en tant qu'instructeur combat (rebonjour, chers pousser-cailloux !). Encore huit ans de service dans cette Ecole où j'ai occupé plusieurs fonctions : instructeur, adjudant de Compagnie et chef du secrétariat de la Compagnie Ecole, gérant magasin Approvisionnements, gérant Foyer, chef du service de casernement, re-adjudant de Compagnie et chef secrétariat du cours CPOS durant trois promotions, au chômage technique, et j'en passe. Novembre 1999. Suite à des ennuis de santé (fallait bien que cela arrive un jour), je fus admis en consultation sanitaire à Nouakchott, où je fus affecté en l'an de grâce 2000. J'y ai galéré ferme pendant trois années, longues comme des jours sans pain. Ce fut l'excellent Lt/Colonel Saidou Samba Gallo, Cdt à l'époque, qui me tira de ce mauvais pas en me faisant affecter auprès de lui, en tant que son adjoint direct au 4ème Bureau commandé par l'extraordinaire

et le philanthrope Colonel Mohamed Ould Lebatt : un homme de bien, autoritaire sans excès, travailleur infatigable et très généreux ; une générosité naturelle, sans ostentation. Période d'observation et d'adaptation. Fonction : rond de cuir, scribe et homme à tout faire. Il m'y arrive de rêver, songeant avec nostalgie à mes pérégrinations mouvementées.

J'ai eu la chance inouïe d'être issu d'une promotion d'exception, la promotion Souedatt O/ Weddad (paix à son âme), d'avoir eu des encadreurs professionnels de haut niveau (hommages et respects au Lt Jean Paul Amoric et à l'adjt Labadie Michel, mes encadreurs militaires français, des Français de France, celle d'antan !), d'avoir été commandé par des officiers de génie, extraordinaires et exemplaires, ayant une haute définition du rôle d'Officier et du Commandement, de les avoir côtoyés, observés avec intérêt et discrétion, d'avoir sympathisé avec des sous-officiers particulièrement efficaces et capables, d'avoir eu à commander des subordonnés généralement disponibles et disciplinés, à quelques rares exceptions près. Là, maintenant, je regarde avec résignation mes dents me lâcher une à une, mon corps se flétrir lentement sous le poids des ans.

Riche comme Crésus de mes expériences de vieux cheval sur le retour, mais surtout pauvre comme Job parce que démuné et vivant dans un éternel besoin, j'attends avec appréhension et philosophie une retraite qui se profile à l'horizon, un avenir incertain et improbable dans une future vie civile. A moins que...!

La musique traditionnelle

La musique occupe, de nos jours, une place de choix dans la vie des peuples. Source sublime de divertissement, la musique permet à l'homme d'oublier les soucis d'une vie toujours compliquée. Enseignée, dans les écoles spécialisées, des instituts ou des conservatoires de musique, elle a connu un développement générique dépassant de loin celui réalisé dans les autres domaines de notre connaissance. Qu'il s'agisse de la musique vocale ou de la musique instrumentale, de la musique classique ou de la musique

moderne, de la musique orientale ou de la musique occidentale, l'effort d'uniformisation a peut-être fini par donner le caractère universaliste à cet art. A première vue, tout changement dans le domaine musical ressemble aujourd'hui à une création nouvelle eu égard à l'introduction des nouveaux instruments, et partant, l'aboutissement à un résultat, un produit musical différent. Le conflit devenu classique modernisme/tradition y trouve son expression la plus appropriée. Comment nos musiciens et chanteurs

ont-ils vécu les balbutiements d'un tel conflit, ainsi que les tentatives parfois traumatisantes de modernisation ? Je laisse la réponse à nos musiciens et chanteurs qui occupent une grande place dans le développement de notre culture. Pour évoluer, la musique de notre pays, la musique traditionnelle, s'est modernisée tout en conservant l'essentiel de la chanson traditionnelle. Quant à la musique moderne, elle verra mûrir les efforts visant sa modernisation.

S/C Gueye Mamadou Malal





montrent l'exemple et manifestent dès le début leur souci de la rigueur qui se traduit par la fermeté de leur exigence, leur soin du détail et du travail bien fait, mais aussi par leur disponibilité constante.

Devant leurs subordonnés, ils s'abstiennent de toute critique tant à l'encontre des décisions de leurs supérieurs que des actes de leurs sous-ordres.

Quelques règles d'or pour développer la discipline

- expliquer le but à atteindre : le but général étant toujours la défense de la partie.
 - faire naître la confiance : gagner la confiance de ses hommes par son exemple et sa compétence est une garantie d'être mieux obéi.
 - faire appel au cœur : en montrant de l'amour pour son métier, l'amour de ses hommes en menant une vie droite et juste.
 - créer une atmosphère propice : faire appel aux sentiments de ses hommes (sentiment de responsabilité ; sentiment de solidarité, de cohésion ; saine émulation ; bonne organisation ; ambiance d'ordre et de netteté).
 - éduquer les réflexes : la discipline n'est pas seulement des manifestations extérieures, mais elle se traduit par la perfection de tous les gestes militaires. Cette perfection s'obtient par l'éducation des réflexes. La discipline s'acquiert dans la vie courante. Ainsi les exercices préconisés intéressent-ils d'abord la vie quotidienne ; ensuite les périodes d'entraînement spécialisé de la vie en campagne. Mais, dans ce cas, le souci premier doit être la rigueur car, mieux vaut point d'exercice qu'un exercice mal ordonné.
- Dans la vie quotidienne :
- tenue personnelle, propreté, élégance, souci de la présentation
 - ordre des chambres grâce à des revues
 - précision des rassemblements, présentation de l'unité au supérieur
 - ponctualité des horaires et des

appels

- ordre serré et cérémonial militaire
- exactitude des comptes rendus de tout événement

Les récompenses et punitions

Elles contribuent au développement de l'esprit de discipline.

Les récompenses suscitent l'émulation et l'intérêt ; savoir récompenser est un Art

La récompense peut être une phase encourageante prononcée en tête ou devant les autres. Elle peut aussi se matérialiser par une faveur accordée, une permission par exemple ou par une distinction décernée au cours d'une manifestation collective. Elle doit toujours être avec un souci de justice et sans contestation possible.

Les punitions, elles, sont d'un maniement délicat. Très souvent, une mise en garde précise suffit et évite une faute plus grave. Lorsqu'une faute est commise, il s'agit d'abord d'en rechercher la cause pour éviter qu'elle se reproduise.

Les chefs à tous les niveaux, relèvent les manquements à la discipline et y remédient.

Lorsque la faute doit être sanctionnée, le chef de peloton en rend compte à son commandant d'unité d'une façon aussi précise et objective que possible pour permettre au chef de corps de prendre une décision en toute connaissance de cause. La sanction est notifiée à l'intéressé par le chef.

Le chef doit veiller à interdire les brimades et à éviter sauf cas flagrant de faute collective, de prononcer des punitions d'ensemble qui atteignent rarement leur but et souvent entretiennent un sentiment de malaise préjudiciable à l'esprit de l'Unité.

Jamais une punition ne peut être prise à la légère. Le chef doit

considérer qu'elle participe à l'éducation de l'homme ; il doit faire en sorte que celui-ci ait le sentiment qu'il répare l'erreur commise. La façon dont s'exécutent les punitions conditionne leur valeur éducative. En conclusion, l'affermissement de la discipline est un des facteurs les plus sûrs de la victoire dans les batailles du passé et à venir où les conditions dures du combat ne laissent aucune place au laisser-aller. Mais cette discipline ne sera facilement obtenue et pleinement efficace que si l'esprit de discipline anime chaque combattant. C'est bien à son développement que le chef, dès le temps de paix, doit consacrer tous ses Efforts.

Cdt Ahmed DEYE
Extrait d'une conférence
sur la discipline

Les dépenses militaires ne connaissent pas la crise.

Malgré la crise économique, les dépenses militaires mondiales n'ont jamais été aussi importantes.

Selon le rapport annuel de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (Sipri), publié le 8 juin dernier, les dépenses militaires à travers le monde ont atteint en 2008 le niveau record de 1.464 milliards de dollars soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente. L'ONG suédoise révèle que ce chiffre est en constante progression depuis dix ans (45% de plus qu'en 1998), représente 2,4% du PIB mondial et donne quelques éléments d'explication à cette tendance : généralisation du concept de "guerre contre le terrorisme", multiplication des guerres d'après guerre froide (Irak, Afghanistan, Kosovo...), volonté de leadership régional de certains pays et résurgence de conflits intérieurs.





LA DISCIPLINE :

La force de l'Armée

L'application du règlement et l'obéissance aux ordres reçus, la règle de la vie personnelle que s'impose le soldat et l'effort de compréhension profonde de la pensée du chef pour y adhérer entièrement, tels sont les aspects principaux qui sous-tendent le terme de la discipline.

La discipline est un état d'esprit, une attitude intellectuelle et morale, c'est aussi un moyen pour exécuter et faire appliquer un règlement ou un ordre.

Il est donc impossible de séparer l'obéissance de l'adhésion ; la compréhension par les hommes des raisons exactes des règles auxquelles ils sont soumis est source d'efficacité. Enfin, la discipline donne à la collectivité militaire le sentiment de sa force.

But

L'action menée en vue de développer l'esprit de discipline, si elle se manifeste surtout par l'acquisition de certains automatismes, ne doit pas aboutir à étouffer la personnalité humaine. Au contraire, elle doit permettre :

- d'assurer la cohésion de l'unité ;
- de permettre la promptitude et l'efficacité de l'exécution ;
- de garantir l'efficacité de l'instruction individuelle ou collective ;
- de favoriser le développement de la personnalité et de la maîtrise de soi.

La discipline en tous temps

En temps de paix, l'esprit de discipline s'exerce par l'obéissance au règlement qui a force de loi.

Chacun est tenu de s'y soumettre, nul n'est censé l'ignorer : il fixe le rôle général de l'Armée dans la vie du pays. Il régit les rapports entre

les individus, entre les membres de la hiérarchie militaire, entre l'Armée et le reste de la Nation. Il précise les responsabilités respectives, les droits, les devoirs. Il limite ce qui est laissé à l'initiative individuelle. Il détermine les mesures à prendre : récompenses ou punitions.

La discipline au combat doit être particulièrement stricte, car elle conditionne les succès des armes. Elle implique aussi que le chef développe la confiance de ses hommes dans la valeur et la sûreté de son commandement. Mais, en aucun cas, elle ne peut aboutir à exiger l'obéissance à des ordres qui seraient contraires à l'Honneur Militaire ou au respect des Valeurs Morales. Ainsi, le chef ne peut donner d'ordres allant contre le succès du combat : ordre de fuite ou d'abandon de mission, ordre de reddition lorsqu'il a encore les moyens de combattre, ou tout autre ordre donné sous la pression de l'ennemi.

Des principes de l'Honneur Militaire, découlent des Valeurs Morales interdisant au chef de donner des ordres manifestement contraires aux lois de la guerre : massacre de prisonniers, de populations civiles tombées entre ses mains.

Procédés

Sur le théâtre des Opérations, l'exercice de la discipline est généralement facilité par la proximité immédiate du danger et

de la vie commune à l'intérieur du groupe ou de l'unité (section) qui simplifient souvent les problèmes de discipline strictement formelle. Outre l'instinct naturel de conservation et de suivi qui doit assurer une auto discipline constante, deux éléments principaux favorisent la discipline au combat : l'ascendant (le charisme) du chef et l'adhésion à la mission.

L'esprit de la discipline sera d'autant plus facilement obtenu si le subordonné sait que les ordres de son chef s'inscrivent toujours dans un cadre moral indiscutable. Ainsi, l'exercice de la discipline en temps de crise est parfois rendu plus facile par les circonstances mêmes du combat. Mais le risque est grand que la peur du danger paralyse chez l'individu toute volonté d'agir.

Ainsi, dès le temps de paix, faut-il acquérir les automatismes nécessaires au succès et valables avec les différents chefs qui commanderont au feu et quelles que soient les circonstances.

En situation normale, les règles de la discipline sont précisées à l'arrivée au corps par le chef de peloton (section) ; il y fixe les responsabilités de chacun. Les explications concernant le règlement sont fournies ultérieurement par des entretiens dirigés par le chef de peloton soit systématiquement, soit à l'occasion d'événements fortuits. Le chef de peloton et ses gradés





une règle de droit - et en particulier par une règle qui protège les droits de l'homme -, que s'il l'a acceptée en ratifiant un traité ou en adhérant à une règle coutumière existante. Ainsi, les droits de l'homme n'ont-ils nullement, sur le plan juridique, la même étendue à l'échelle universelle: une personne sera mieux protégée dans certains Etats que dans d'autres.

THEATRE D'EXPERIMENTATION

Le premier champ d'expérimentation du droit d'ingérence fut le Kurdistan. L'ex Yougoslavie a constitué le point d'orgue de cette expérimentation "légitime" pour sauver les populations bosniaques musulmanes que les autres communautés serbo-croates massacraient avec l'assentiment des autorités en place. Cela peut être considéré comme une juste cause à laquelle la communauté internationale ne pouvait rester inactive.

Hélas ! Cet humanisme mondial n'a pas toujours prévalu sous d'autres cieux. En 1994, le génocide rwandais s'est déroulé presque dans l'indifférence générale de la communauté internationale. Un tel drame se serait passé aux Etats-Unis ou en Nouvelle Zélande, par exemple, on trouverait alors une parade très habile pour justifier cela. "La morale de l'extrême urgence" ne s'impose ou n'est imposée que si elle est décidée, d'une manière unilatérale, par une ou quelques puissances, sans demander l'avis du pays où cette ingérence légitime va s'exercer.

De nombreux juristes ont fortement critiqué la conception du droit international traditionnel que véhiculent les auteurs favorables au droit d'ingérence. D'abord, on ne peut en aucun cas prétendre qu'il serait "licite" pour un Etat de massacrer sa propre population

sous le prétexte que tout ce qui se passe à l'intérieur des frontières relève de ses "affaires intérieures". La totalité des Etats ont formellement reconnu qu'ils devaient respecter des droits fondamentaux comme le droit à la vie, le respect de l'intégrité physique ou l'interdiction du génocide, à l'égard de leurs propres ressortissants et donc sur leur propre territoire. C'est "souverainement" qu'ils ont décidé de s'engager, et c'est dès lors "souverainement" qu'ils doivent respecter leurs obligations.

MESURES DE RETORSION

En cas de violation massive, on peut mettre en œuvre des rétorsions ou des représailles sur les plans politique, diplomatique, économique ou financier. Par exemple, un embargo est envisageable, même en dehors d'une intervention de l'ONU, à l'égard d'un Etat ou d'un groupe contrevenant aux droits les plus élémentaires de la population. Cette possibilité, loin d'être négligeable, a été choisie à l'encontre de certains Etats, comme l'Argentine au moment de la guerre des Malouines, l'URSS à la suite de l'intervention militaire en Afghanistan ou, plus récemment, Haïti ou le Burundi en réaction aux coups d'Etats survenus dans ces pays.

DROIT D'INGERENCE OU DROIT D'ASSISTANCE HUMANITAIRE ?

L'argument du "deux poids, deux mesures" est souvent invoqué: comment prétendre qu'une action est humanitaire si elle est visiblement soumise à des impératifs de réalpolitik qui sont seuls susceptibles d'expliquer l'immunité de fait dont bénéficient certains Etats violateurs des droits de la personne les plus élémentaires? Le problème palestinien est le plus souvent cité à cet égard. On met là sans doute le doigt sur le problème

fondamental du "droit d'ingérence": son absence de définition précise. Mario Bettati exprime cette ambiguïté en le définissant surtout par opposition à une conception restrictive et rigoriste de la souveraineté. "Quant à l'expression "droit d'ingérence", sans davantage de précision, elle est dépourvue de tout contenu juridique. Elle n'en acquiert un que si elle est assortie de l'adjectif "humanitaire". Ce dernier, par la finalité qu'il assigne à l'intervention, la prive de l'illicéité dont elle est universellement attachée... Le juriste y préférera l'expression "droit d'assistance humanitaire" davantage finalisée et moins chargée de cette subjective et implicite confrontation, au demeurant erronée, avec les normes de l'anticolonialisme que sont les principes de "non intervention" et de "non ingérence". Dans ces circonstances, il n'est guère étonnant que cette doctrine, qui peut paraître séduisante en théorie, ait mené et mène encore à de nombreux abus en pratique. L'exemple du Kosovo concentre sans doute en lui toute l'ambiguïté d'un "droit d'ingérence" mené, au nom de la communauté internationale, par une coalition des plus grandes puissances militaires mondiales.

Bibliographie :

Un droit d'ingérence ? revue générale de droit international public 1991

Le droit d'ingérence : mutation de l'ordre international de Mario BETTATI 1996

Le devoir d'ingérence : de Mario BETTATI et Bernard KOUCHNER 1987.

Le droit international face aux crises humanitaires 1996.

"Le droit d'ingérence", collection que sais-je?, Charles Zorgbide





Le droit ou devoir d'ingérence pour sauver des peuples

Recherche et synthèse Lif Mohamed Diadié

Un nouvel ordre mondial s'est imposé au début des années 90 avec la chute du mur de Berlin et la dislocation de l'Union Soviétique. Aussi, des valeurs telle que la démocratie, la bonne gouvernance, en phase avec cette nouvelle ère, ont-elles fait leur apparition. La mondialisation aidant, un regain d'humanité semble animer "le village planétaire" au point de voler au secours des peuples en danger, au nom du "devoir" ou "droit" d'ingérence, même si cela semble en contradiction avec le respect de la souveraineté du pays d'intervention.

Cela nous amène à nous demander : quelles définitions donne-t-on à ce concept ?

Le "droit" ou le "devoir" d'ingérence sont des concepts relativement nouveaux. La primauté de cette formule ambitieuse revient au philosophe français Jean François Revel qui l'utilisa en 1979. A la fin des années 80, cette formule naissante est réactualisée par Mario Bettati, professeur de droit international public à l'Université Paris II, et Bernard Kouchner, homme politique français et activiste des opérations humanitaires dans le monde.

Selon Jean François REVEL " le devoir "ou le "droit "d'ingérence " est la reconnaissance du droit qu'ont une ou plusieurs nations de violer la souveraineté nationale d'un autre Etat, dans le cadre d'un mandat accordé par l'autorité supranationale."

Quant à Bernard Kouchner, chantre de l'humanitaire, " ce devoir s'impose dès lors que les

libertés humaines sont bafouées ". Quelques soient les pays dans lesquels des actes de restriction des droits vitaux de l'homme sont réduits à leur plus simple expression, il devient impérieux de voler au secours de ceux qui en sont victimes, au nom de l'humanisme.

L'ingérence ainsi exécutée sous le seau de l'humanisme devient alors un droit même si celui-ci est imposé par la volonté internationale. Ce droit d'ingérence est alors l'obligation qui est faite à tout Etat de fournir assistance, à la demande de l'autorité supranationale. Il est évident que c'est cette notion qui est la plus proche du concept originel d'ingérence humanitaire. Plus fondamental que ce problème de droit, l'ingérence humanitaire souffre d'un certain nombre de contradictions qui sont principalement dues à la confusion volontairement entretenue entre droit et devoir d'ingérence. Il est en effet difficile dans ces conditions de dissocier les mobiles humanitaires, des mobiles politiques et de s'assurer du total désintéressement des puissances intervenantes. Il y a toujours un risque que l'humanitaire ne serve que de prétexte à une volonté impérialiste.

Les Etats puissants ont peu de risque d'être la cible d'une action d'ingérence. Par exemple, les populations de Tchétchénie sont sans doute autant en danger aujourd'hui que l'ont été les Kosovars il y a quelques années, mais la Russie étant infiniment plus puissante sur la scène internationale que la Serbie, il est

peu probable qu'une action internationale se mette en place.

Il est donc logique qu'une remise en cause aussi dissymétrique de la souveraineté des Etats se heurte à des réticences très fortes. Ainsi, le sommet du G-77, qui réunit les états les plus pauvres, a condamné en 1990 le " prétendu droit d'intervention humanitaire " mis en avant par les grandes puissances.

AMBIGUITE JURIDIQUE ET NEOCOLONIALISME

En occident également, l'ingérence humanitaire a des opposants. Beaucoup trouvent qu'elle ressemble un peu trop au colonialisme du XIXe siècle, propageant les valeurs de la démocratie libérale et considérant les autres cultures comme quantité négligeable.

La formule a vite fait recette, particulièrement avec l'avènement des valeurs comme la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de la personne humaine. La nécessité de secourir les populations en détresse imposerait en effet à chacun un "devoir d'assistance à peuple en danger", qui transcenderait les règles juridiques traditionnelles.

En dépit des idées généreuses qui animent ses promoteurs, les incertitudes qui entourent ce droit ont d'emblée suscité le questionnement et même la critique, d'autant qu'on ne sait pas très bien s'il est seulement d'ordre moral ou destiné à être incorporé dans l'ordre juridique international existant. Celui-ci repose, depuis des siècles, sur un axiome: la souveraineté des Etats. En conséquence, un Etat n'est lié par





Ces lasers sont principalement constitués d'une diode à semi-conducteur afin de produire un faisceau lumineux. Le pompage se fait à l'aide d'un courant électrique qui enrichit le milieu générateur en trous d'un côté et en électrons de l'autre. La lumière est produite au niveau de la jonction par la recombinaison des trous et des électrons. C'est ce type de laser qui représente l'immense majorité (en nombre et en chiffre d'affaire) des lasers utilisés dans l'industrie. En effet, ses avantages sont nombreux : tout d'abord, il permet un couplage direct entre l'énergie électrique et la lumière, d'où les applications en télécommunications (à l'entrée des réseaux de fibres optiques). Leurs domaines d'applications sont innombrables : lecteurs optiques (CD), télécommunications, imprimantes, dispositifs de "pompage" pour de plus gros lasers (de type lasers à solide), pointeurs, etc.

A électrons libres

Ce type de laser est très particulier, car son principe est tout à fait différent de celui exposé plus haut. La lumière n'y est pas produite par des atomes préalablement excités, mais par un rayonnement synchrotron produit par des électrons accélérés. Ce type de laser est très polyvalent et très utile dans les applications de recherche. Il est cependant plus coûteux à produire.

A fibre

Le laser à fibre est le dernier né de la technologie laser. Sa conception est assez révolutionnaire, car le milieu actif est une fibre optique dopée avec un ion de terre rare qui est principalement l'yttrium. Il a une meilleure qualité de faisceau, le diamètre de ce dernier étant plus faible, il a donc une meilleure résolution pour des applications de marquage.

Sécurité

Selon la puissance et la longueur d'onde d'émission du laser, celui-ci

peut représenter un réel danger pour la vue et provoquer des brûlures irréparables de la rétine.

Applications :

- Armes anti-satellite, anti-missile, incapacitantes... (Boeing YAL-1 ; IDS dit Programme StarWars)
- Désignateur laser de cibles lors d'attaques aériennes
- Fusion nucléaire contrôlée
- Imprimerie : périphériques d'écriture de plaques offset (CtP)
- Lecture et enregistrement de support optique numérique (CD,

DVD, Laser Disc...)

- Mesure de distance (télémétrie par interférométrie)
- Médecine (ophtalmologie, dermatologie...)
- Spectacle "son et lumière"
- Télécommunications via réseaux de fibres optiques
- Transmission inter-satellitaire
- Usinage et traitement des matériaux (perçage, découpe, soudure...).

LE LASER

Communiquer dans les airs à très haut débit

Pour la première fois, un avion et un satellite ont échangé des données par liaison laser. Les applications sont pour l'instant militaires.

Cela s'est joué au millimètre près. Pour la première fois, un avion en plein vol et un satellite géostationnaire sont parvenus à communiquer par faisceau laser. Les premières liaisons aéroportées se sont déroulées au mois de décembre entre un Mystère 20 du Centre d'essais en vol d'Istres (France), équipé d'un terminal optique, et le satellite géostationnaire Artemis. Le relais a été établi par six fois au cours de deux vols, à 6 000 et 10 000 mètres d'altitude. Une prouesse que d'établir un signal lumineux entre deux corps dans l'atmosphère qui évoluent à des vitesses différentes et éloignées à près de 40 000 kilomètres. Du militaire au civil Ce système de liaison optique laser aéroportée (Lola) permet de transmettre très rapidement et à des débits très élevés des informations provenant de drones survolant le théâtre d'opérations militaires à des centres d'exploitation éloignés de plusieurs milliers de kilomètres. Pour l'heure, les opérations envisagées sont strictement militaires. " Mais Lola peut également répondre à des applications civiles ", précise Vincent Cazaubiel, responsable de ce projet. Deux types d'applications

peuvent être envisagées : la gestion de crise comme des tremblements de terre ou autres catastrophes naturelles mais aussi des opérations de surveillance, notamment le contrôle de la pêche illégale, la surveillance de détroits ou, encore, l'identification d'un bateau pollueur. Tous les types d'opérations qui nécessitent une information rapide et des données précises.

Transmettre des images Après avoir validé la technologie, EADS Astrium s'emploie maintenant à réaliser les applications en transmettant, cette fois, des images. " Le débit de la liaison laser entre l'avion et le satellite est actuellement de 50 Mbit/s et pourra aller jusqu'à 500 Mbit/s, ce qui est largement supérieur aux radio-réquences en usage actuellement, observe Vincent Cazaubiel. La technologie optique combine la capacité de fournir un grand débit de données sur des fréquences libres, avec des terminaux plus compacts, et pour des communications plus sécurisées et sans interférences ". Déjà une précédente démonstration de cette technologie a donné lieu, voici quelques temps, à un échange d'images en utilisant le faisceau laser comme signal porteur entre deux satellites dans l'espace, Artemis et Spot 4, le satellite d'observation de la Terre situé en orbite basse.

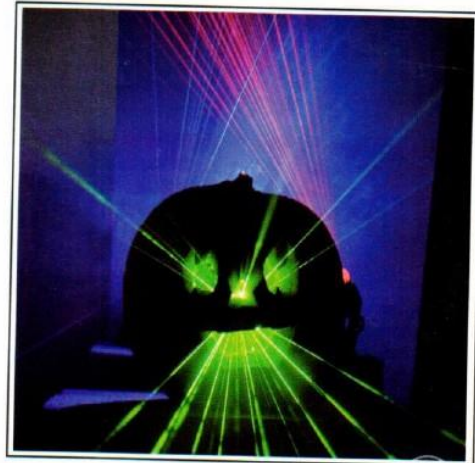
Lieutenant à la retraite
Moctar Ould Mohamed



LE LASER

Laser est l'acronyme anglais de " Light Amplification by Stimulated Emission of Radiation " (en français, " amplification de la lumière par émission stimulée de rayonnement "). L'effet laser est un principe d'amplification cohérente de la lumière par émission stimulée. Une source laser est une source de lumière spatialement et temporellement cohérente.

Une source laser associe un amplificateur optique basé sur l'effet laser à une cavité optique, encore appelée résonateur, généralement constituée de deux miroirs, dont un au moins est partiellement réfléchissant. Avec certaines longues cavités, la lumière laser peut être extrêmement directionnelle. Différentes techniques permettent d'obtenir une émission autour d'une seule longueur d'onde.



Fonctionnement :

Un laser est fondamentalement un amplificateur de lumière (fonctionnant grâce à l'émission stimulée) dont la sortie est branchée sur l'entrée.

Le rayonnement sortant de cet amplificateur est rebouclé sur son entrée au moyen de miroirs, qui constituent une " cavité " (où la lumière est piégée). Bien sûr, un dispositif (comme un miroir partiellement réfléchissant) permet d'extraire de la lumière de ce système, pour obtenir le rayonnement laser utilisable. Ainsi un rayonnement initialement présent dans le système va être amplifié une première fois, puis rebouclé, puis réamplifié, etc. On peut ainsi construire un rayonnement extrêmement important, même à partir d'un rayonnement extrêmement faible (comme un seul photon émis spontanément dans la cavité).

Historique :

Le principe de l'émission stimulée (ou émission induite) est décrit dès 1917 par Albert Einstein. En 1960,

le physicien américain Théodore Maiman obtint pour la première fois une émission laser au moyen d'un cristal de rubis.

Les lasers trouvent très tôt des débouchés industriels. La première application est réalisée en 1965 et consistait à usiner un perçage de 4,7 mm de diamètre et de 2 mm de profondeur dans du diamant avec un laser à rubis. Cette opération était réalisée en 15 min, alors qu'une application classique prenait 24 heures.

Le laser devient un moyen de lecture en 1974, avec l'introduction des lecteurs de codes barres. En 1978, les laserdiscs sont introduits, mais les disques optiques ne deviennent d'usage courant qu'en 1982 avec le disque compact. Le laser permet alors de lire un grand volume de données.

Différents types de LASER :

On classe les lasers selon six familles, en fonction de la nature du milieu excité.

Cristallins (à solide, ou ioniques)

Ces lasers utilisent des milieux solides, tels que des cristaux ou

des verres comme milieu d'émission des photons.

Ils sont utilisés pour des applications tant scientifiques qu'industrielles, en particulier pour le soudage, le marquage et la découpe de matériaux.

A colorants (moléculaires):

Dans les lasers à liquide, le milieu d'émission est un colorant organique (rhodamine 6G par exemple) en solution liquide enfermée dans une fiole de verre. Le choix du colorant détermine essentiellement la couleur du rayon qu'il émettra.

A gaz (atomiques ou moléculaires)

Le milieu générateur de photons est ici un gaz contenu dans un tube en verre ou en quartz. Le faisceau émis est particulièrement étroit et la fréquence d'émission est très pure. Les exemples les plus connus sont les lasers à hélium-néon qui sont utilisés dans les systèmes d'alignement (travaux publics, laboratoires), et les lasers pour spectacles.

A semi-conducteurs (ioniques)



Nécrologie

Décès d'un élève officier pilote



L'élève officier pilote Souleymane Ould Sidi Mohamed, est décédé le 16 juin 2009 à Naples où il effectuait sa formation.

Né le 31 décembre 1982 à Tidjikja, il a été recruté le 6 mars 2005 pour le compte de l'Armée de l'Air. Envoyé en Italie, en compagnie de deux autres compatriotes, il passa d'abord une année de langue à Rome qu'il réussit brillamment. Il intégra ensuite l'Académie Aéronautique de Naples pour la formation de pilote, mais l'apparition de la maladie l'obligea finalement à opter pour les Télécommunications. Son corps a été rapatrié le 19 juin

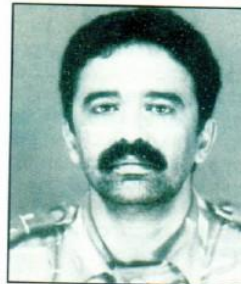
2009 à l'aéroport de Nouakchott où il a été accueilli par une délégation de l'Etat-major National, de la DIRAIR et de membres de sa famille. Les témoignages des parents du défunt, de ses promotionnaires, de l'encadrement de l'académie et du personnel de l'ambassade à Rome convergent tous pour confirmer les qualités intrinsèques et incontestées de courage, d'intelligence, d'abnégation et discipline.

L'encadrement de l'Académie militaire et l'Hôpital militaire de Naples n'ont ménagé aucun effort pour accompagner l'EOP Souleymane tout au long de sa maladie. De plus, cette Académie a tenu à lui rendre un vibrant hommage sur place avant d'affréter un avion C130 de l'Armée de l'Air Italienne pour le rapatriement du corps, accompagné de ses deux promotionnaires mauritaniens et des représentants de l'ambassade de Mauritanie en Italie.



Le cercueil du défunt porté par des jeunes officiers de la DIRAIR devant la délégation de l'EMN.

Le Cdt Saleck Ould Mohamed Khouye



Ancien trésorier de l'Armée Nationale, feu Saleck s'était engagé le 1er janvier 1974 comme soldat de 2ème classe. Il gravit les différents grades de sous-officier avant d'accéder au grade de Sous-lieutenant en 1989. Nommé commandant, le 31 décembre 2004, il partit à la retraite le 3 novembre 2008.

Il fut blessé le 23 janvier 1976 à l'attaque de Tachikent lors de la guerre du Sahara occidental. Un fait de guerre qui lui valut, le 9 septembre 1976, le grade de sergent-chef à titre exceptionnel.

Il servit au Premier Bureau de l'Etat-major National en 1975, à la 3ème Région Militaire en 1982, à la 2ème Région Militaire en 1984 et enfin à l'EMN, comme trésorier général jusqu'à son départ à la retraite. Fonction durant laquelle, le Cdt Saleck s'est distingué par son expérience et son sens élevé des responsabilités et du devoir.

Il a laissé une veuve et deux enfants.

A/C Eidde Ould Mohamed Lemine

Le défunt était né en 1966 à Kiffa. Il rejoint les rangs de l'armée en 1987. Ceux qui l'ont côtoyé à la 6ème RM, à la DIRART et à la 7ème RM, gardent l'image d'un homme discipliné et assidu au travail. Il rendit son dernier soupir le 23 avril 2009 à l'HMN après un ultime combat avec la maladie. Le défunt aura accompli 21 ans 8 mois et 10 jours de bons et loyaux services. Puisse Allah l'entourer de sa Miséricordieux. Amine.





Ils donnent satisfaction dans
l'exercice de leurs missions

Cal Mohamed Ould El Moghdad



Né en 1960 à Nouakchott, le Cal Mohamed Ould El Moghdad, opte en 1983

pour le métier des armes qui symbolisait à ses yeux des vertus hautement cardinales. Vertus qu'il incarnera plus tard par ses qualités de soldat discipliné, rigoureux et ponctuel. Ce qui lui vaudra l'estime de ses chefs et le respect de ses camarades. Il a servi d'abord à la 6^{ème} Région Militaire puis au Centre d'Instruction de l'Armée Nationale où il a toujours su adopter une conduite exemplaire.

**Soldat de 1ère Classe
El Housein Ould Bilal**

A peine âgé de 18 ans le jeune El Houssein Ould Bilal rejoint les rangs de l'armée. Recruté le 15 décembre 1988, c'est au CIAN qu'il achève quelques mois plus tard sa formation de base.

Muté à la 6^{ème} RM, son séjour devait être écourté après quelques mois de service ; le devoir l'appelle pour servir au secteur autonome du Guidimagha, devenu plus tard 4^{ème} RM où il sert depuis novembre 89 à ce jour.

Tous les chefs qui l'ont commandé lui reconnaissent discipline, bonne conduite, honnêteté et loyalisme. Très pointilleux, il s'acquitte honorablement des missions



qui lui sont confiées. Il obtint son permis de conduire véhicule léger en 1992 puis celui de poids lourd en 2000. Promu à l'emploi de 1ère classe en 2006, ce soldat qui n'a jamais encouru de sanction notoire, mérite d'être cité en exemple.

**A /C Mohamed
Abdellahi Ould
Mohamed Mahmoud**



Né à Nouakchott en 1966, l'Adjudant-chef Mohamed Abdellahi Ould Mohamed Mahmoud s'engagea en 1989 et débuta sa carrière au Bataillon de Sécurité Présidentielle. En 1996, il se spécialise dans le Génie arme et intègre la Direction du Génie Militaire. C'est ainsi qu'il compte à son actif, plusieurs campagnes de déminage, menées avec succès. Il a aussi pris part, dans le cadre des activités armée - nation, à des opérations d'utilité publiques : campagnes de lutte antiacridienne, sauvetage en zone inondée, opérations d'assainissement de la ville de Nouakchott. L'A/C Mohamed Abdellahi, marié et père de trois enfants, a su garder, tout au long de ses vingt années de service, un dynamisme et un dévouement sans faille à son métier.





Annonce

En vue de promouvoir et de vulgariser le patrimoine historique militaire, la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) est chargée de mettre en œuvre un Musée dédié aux forces armées nationales. Ce faisant, la DCRP se lance dans une campagne de collecte d'objets historiques appartenant ou ayant appartenu aux anciens militaires ou résistants. Ces objets peuvent être des armes, des tenues, des équipements, des coiffures, des drapeaux, des fanions, des insignes, des médailles, des iconographies et tous autres documents ayant trait aux Forces armées nationales ou à la résistance. Ces collections peuvent être cédées gratuitement, prêtées temporairement ou vendues au Musée.

Dans ce cadre, il est fait appel à toutes les bonnes volontés, institutions publiques et privées, personnes morales et particuliers, professionnels et amateurs, nationaux et étrangers de contribuer, chacun à sa manière, à la sauvegarde et à la diffusion de la mémoire combattante et à la symbolique de nos grands anciens. Donations, cessions, apports techniques, conseils et suggestions, toutes participations qui pourront aider au processus de mise sur pied de ce noble projet sont les bienvenues.

Contacts :

64 95 546 - 61 02 205 - 20 20 305

dcrp@mauritel.mr
bp: 208 tel: 5244641





La grippe A/H1N1 (grippe porcine)

L'épidémie actuelle de grippe est due à un virus qui résulte de phénomènes de recombinaisons à partir de virus de porc, humain et aviaire mais qui, maintenant, se transmet d'homme à homme. Ce virus, appartenant à la famille A/H1N1, d'où la grippe tire son nom, est différent du virus de la grippe saisonnière, virus d'origine humaine qui circule habituellement durant la saison hivernale.

Une grippe est une infection respiratoire aiguë, très contagieuse, due aux virus *Influenzae*. Les virus grippaux se répartissent entre différents types : A, B et C. Les virus A et B sont à l'origine des épidémies saisonnières mais seul le virus A peut être responsable de pandémies. Les virus grippaux se caractérisent par des fréquentes mutations contre lesquelles les populations ne sont pas protégées.

Comment se propage la nouvelle grippe A/H1N1 ?

La transmission se fait par voie aérienne (dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons) ; par le contact rapproché avec une personne infectée par un virus respiratoire (lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main) ; par le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

Quels en sont les symptômes ?

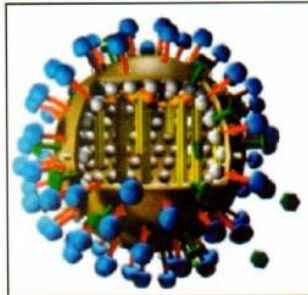
Les symptômes chez l'homme sont, dans la majeure partie des cas, une fièvre supérieure à 38°, des courbatures, une grande fatigue et des toux ou des difficultés respiratoires.

Quelle est la période d'incubation ?

Elle peut aller jusqu'à 7 jours.

Existent-ils des tests de diagnostic ? Un traitement préventif efficace ?

Des tests permettent de détecter le nouveau virus A/H1N1 en une demi-journée mais il n'y a pas encore de traitement préventif. Cependant, des mesures d'hygiène (dits "gestes



barrières") sont recommandées afin de limiter les risques de contamination : "éviter tout contact avec une personne malade ;" se laver régulièrement les mains (au savon et/ou avec une solution hydro-alcoolique) ;" se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier (que vous devez jeter dans une poubelle) lorsque vous toussiez ou éternuez.

Existe-t-il un traitement curatif efficace ?

Les médicaments antiviraux : l'oseltamivir (Tamiflu®) et le zanamivir (Relenza®), sont efficaces sur ce virus mais ne constituent nullement un traitement préventif. Ils sont prescrits après consultation et diagnostic réalisés par un médecin, dès l'apparition des premiers symptômes.

Les antiviraux peuvent-ils être prescrits aux enfants ? aux femmes enceintes ?

Il existe un traitement antiviral sous forme pédiatrique pour les enfants de plus de 1 an qui peut être prescrit, en cas de besoin. Pour l'agence européenne du médicament (European Medicines Agency), en cas de pandémie déclarée, l'utilisation de l'antiviral Tamiflu® (oseltamivir) est autorisée pour le traitement des enfants de moins de 1 an. Cette même agence ne relève pas d'objection pour le traitement des femmes enceintes.

Existe-t-il un vaccin contre la grippe A/H1N1 ?

Pour l'instant, il n'existe pas de vaccin contre ce nouveau virus. La mise à disposition de la souche pour la fabrication du vaccin s'opèrera sous la responsabilité de l'OMS. La souche, une fois préparée, sera mise à disposition des industriels pour la fabrication du vaccin. Un délai prévu de plusieurs mois sera nécessaire pour que le vaccin soit disponible.

Quelle est la différence entre un antiviral et un vaccin ?

Les antiviraux sont des médicaments employés pour la prévention (dans certains cas précis pour des personnes ayant eu un contact étroit avec un malade confirmé) et le traitement précoce de la grippe. Ils doivent être pris rapidement après le début de la maladie (moins de 48 heures) et peuvent atténuer les symptômes de la grippe, raccourcir la durée de la maladie et probablement prévenir les complications. Les antiviraux réduisent la capacité de reproduction du virus, mais n'immunisent pas contre le virus. Un vaccin est un produit de santé qui provoque l'immunisation du patient en stimulant sa production d'anticorps contre le vaccin. Les vaccins sont le principal outil de prévention de la maladie causée par la grippe.

Quels sont les différents types de masques qui permettent de se protéger ?

Il en existe deux 2 types. Le masque chirurgical réservé aux personnes malades afin qu'elles ne contaminent pas d'autres personnes comme leur entourage. Le risque de contamination existe à partir d'une proximité, en face à face, de moins d'un mètre d'une personne malade.

Le masque de protection respiratoire réservé aux professionnels de santé, services de secours..., dont le rôle en situation de pandémie serait capital et qui seraient amenés à être en contact régulier et rapproché avec des malades.

Le 11 juin 2009, l'Organisation Mondiale de la Santé a annoncé que le niveau de propagation de la grippe A/H1N1 avait officiellement atteint celui d'une pandémie, déclarant que le virus "va circuler dans le monde entier pendant un à deux ans" et pourrait "contaminer des gens sur un mode pandémique".

Mais elle ajoute que cela ne signifie pas que la maladie a un impact plus sévère dans le monde, mais plutôt qu'il y a une multiplication des cas dans différentes zones géographiques.

Au 27 juin 2009, le virus de la grippe A/H1N1 a déjà infecté 60.000 personnes dans près de 80 pays et a fait 263 morts, selon le dernier bilan publié par les responsables de l'Organisation Mondiale de la Santé.





HOMMAGE AU COLONEL YALL ABDOULAYE



29 octobre 1985, à l'aube, le Colonel Yall Abdoulaye, Chef d'Etat-major National s'éteignait à son domicile.

Malgré la maladie qui le rongait depuis quelques temps, feu Colonel Yall a su accepter son sort dans la dignité. Il s'en est allé en silence, laissant les Forces armées orphelines d'un chef intègre...

Né le 2 mars 1940 à Thialgou, à 3 Km de Boghé, Yall Abdoulaye caressait la carrière militaire depuis son jeune âge. A l'obtention du B.E.P.C, il se décida et, le 1er juin 1958, s'engage pour cinq ans, comme 2ème classe. En huit mois, le jeune soldat gravit les grades de caporal, caporal-chef et sergent dans l'armée coloniale. C'est avec ce grade de sous-officier qu'il est transféré sur sa demande à l'Armée Nationale le 1er avril 1962. Nommé au grade de sergent-chef, le 1er octobre de la même année et inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'adjudant, Yall Abdoulaye effectua, entre 1963, en France des stages à EMIA de Coëtquidan et à l'école de Saint-Maixent. Devenu officier, Yall est admis à suivre le cours de l'école d'application de l'infanterie en 1964 et passe un séjour à l'école des troupes aéroportées de Pau.

Dès son retour au pays en 1965, le Sous-lieutenant Yall se voit confier un poste de responsabilité au 1er Escadron de Reconnaissance (commandant adjoint). Cette confiance ne s'est jamais démentie au fil des ans. Le Colonel Yall a gravi tous les échelons de commandement pour finir au fauteuil de CEMN.

● Cne Mangassouba



FICHE SIGNALÉTIQUE

Naissance : le 2 mars 1940 à Thialgou (Boghé)
 Fils de : Alassane Yall et de Kadijata Bocar
 Marié avec la nommée Aissata Ousmane Niang (le 1-12-67) Père de 3 garçons et 3 filles.
 Recrutement : le 1er juin 1958.
 Nominations : Caporal : 1-11-1958
 Caporal-chef : 1-2-1959
 Sergent : 1-6-1959
 Sous-lieutenant : 01-07-1964
 Lieutenant : 1-7-1966
 Capitaine : 1-7-1970
 Commandant : 1-7-1976
 Lieutenant-colonel : 1-7-1980
 Colonel : le 1-7-1984.
 Postes occupés :

- Adjoint au commandant du 1er E.R 1965 à 1966
 - Commandant d'armes et commandant de détachement des FF - Gom le 24 octobre 1996
 - Commandant d'armes et commandant d'unité 1ere E.R Atar 1967
 - Chef du bureau du personnel E.M .N. 1970
 - Commandant du 5e E.M. 1972
 - Chef de la chancellerie de la défense le 1er-8-1972
 - Commandant de la compagnie de Q.G le 15-6-1973
 - Chef du 4e bureau en 1974
 - Commandant du 2e secteur de Zoueratt 1976

- Chef EMN adjoint chargé de la logistique 1977
 - Officier de liaison des forces armées à Rabat 1978
 - Inspecteur de la garde Nationale et membre du CMSN depuis le 6 avril 1979.
 - Chef d'Etat - major de l'armée nationale le 26 avril 1981
 - Ministre de l'Intérieur en 198
 - Chef d'Etat-major de la Gendarmerie Nationale le 24 décembre 1984
 - Chef d'Etat - major de l'armée nationale le 9 mai 1985
 Décédé le 29 octobre 1985 des suites d'une maladie.





les deux noms a permis aux moudjahidines d'accéder au fortin en se faisant passer pour des corvétaires.

" Ainsi, les français reçurent des coups de feu au moment où ils s'attendaient à être servis."(5)

Cette version locale a été corroborée plus tard par les récits de Louis Frère Jean dans son ouvrage intitulé " Mauritanie : 1903-1911 Mémoires de randonnées et de guerres au pays des Beïdanés" où cet officier français constate que des relations douteuses liaient quelques habitants de Tidjikja avec Sidi Ould Moulaye Zeine " ...ses assassins et les complices qu'ils avaient certainement. Nous ne pouvions oublier que la sentinelle, presque au moment de l'attaque, avait été distraite de sa surveillance par Abdi O/ Mbareck. Les tirailleurs affirmaient avoir essuyé des tirs à partir des maisons du ksar et de la batha. Les IDAWALI ayant refusé d'avertir (de l'arrivée des moudjahidines). Il semblait bien que ceux-ci fussent plus ou moins



complices des assaillants."(6)

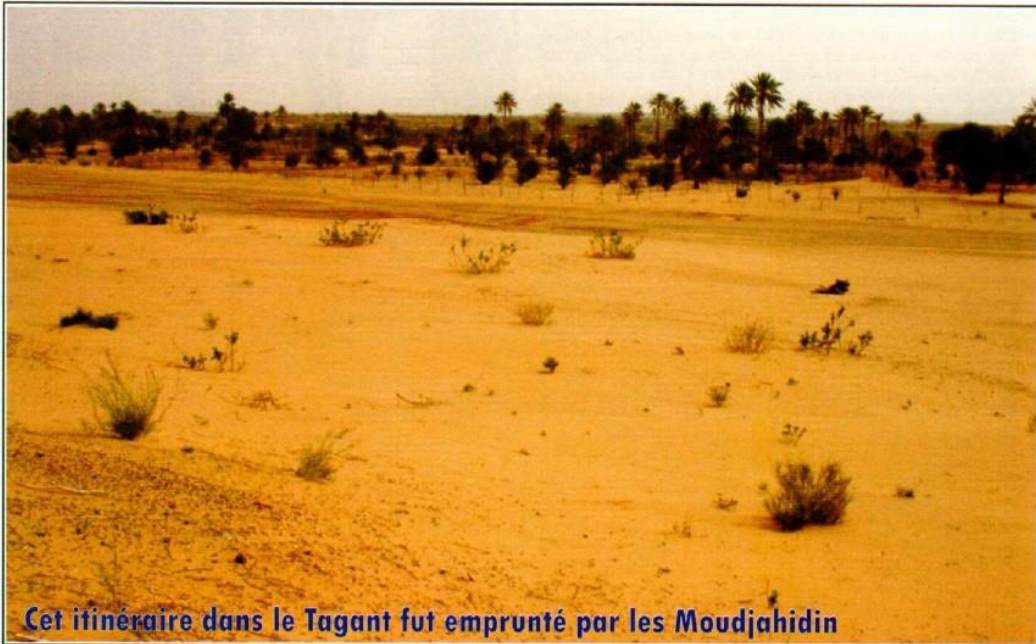
La certitude de la complicité fut renforcée chez Louis Frère Jean après la capture du résistant Ahmed O Ameira O Bah qui, durant son jugement affirma " les IDAWALI qui connaissaient bien le Chérif et l'avaient vu passer n'avertirent pas " la garnison."(7)

Accompagné de leur guide d'un soir,

les résistants campèrent momentanément dans une palmeraie jouxtant l'enclos où se rassemblaient chaque soir les troupeaux d'ovins et de caprins. Ils étaient dans l'attente du "rituel" de livraison de lait à la garnison. Cette palmeraie faisait face au fortin, sur l'autre rive de la bat-ha. Les résistants n'attendaient que le signe de livraison de lait ; des coups de sifflet qui ordonnaient aux bergers d'accéder au fortin pour livrer le lait et d'autres victuailles.

L'instant tant attendu arriva. Ils furent leurs ablutions comme s'ils ne voulaient "rencontrer" Allah qu'en état de pureté totale. Plus que quelques pas et des coups de sifflet les séparent du but. Entre temps le berger ne cessa de marteler "cherchez un renfort! Cherchez un renfort...!" ... Brusquement, les coups de sifflet retentirent et les moudjahines s'ébranlèrent espérant la rencontre d'Allah.

Par Cne Sidi Med Heddeid
Traduction: Cne Lif Mohamed
diadié



Cet itinéraire dans le Tagant fut emprunté par les Moudjahidin



L'opération de Tidjikja

4ème épisode

Episodes précédents.
Après avoir bien mûri sa décision de mettre fin à la vie de Xavier Coppolani, Sidi Ould Moulaye Zeïne bénéficie d'un concours de circonstances favorables dans l'accomplissement de sa mission.



Une ruse ingénieuse

Bou El Mogdad a fait exprès de tenir des propos flatteurs à l'égard de la France, invoquant son "message" porteur de valeurs civilisatrices qu'elle a adressé au monde entier. Le prisonnier Sid Ould Boubeit était entravé à un pieu de l'étable, au milieu des animaux, devant le regard de Coppolani. Un tel spectacle contraste, il est vrai, avec le message civilisateur de la France. Doudou Seck ne pouvait trouver meilleure occasion pour adoucir le cœur de Coppolani et flatter son orgueil à la fois. Il lui dit en substance " l'humiliation qu'on fait subir à cet homme porterait une atteinte grave à la renommée de la France au sein de ses colonies." Ces paroles firent mouche ! Coppolani ordonna à contre cœur de remettre Sidi O Boubeit en liberté.

Cette ruse très habile de Doudou Seck qui a permis à ce résistant de recouvrer la liberté, démontre le degré d'affection et d'humanisme qu'il vouait aux populations autochtones et ce, malgré sa

collaboration étroite avec les Français.

Evaluation de la situation

Toutes les informations extorquées à Sidi Ould Boubeit ont permis aux résistants d'échafauder leur plan et de l'exécuter avec minutie (1).

De l'aveu même du Commandant Louis Frèrejean- qui prit le commandement après la mort de Coppolani- il était tactiquement impossible, de monter à l'assaut du camp en plein jour car le nombre de Goumiers était élevé. Il s'explique mal dans ses Mémoires " comment une vingtaine d'hommes ont-ils pu monter à l'assaut d'un fortin abritant 500 hommes puissamment armés et disposant d'une logistique suffisante, notamment en munitions" (1).

En fait, ce qui empêcha véritablement Sidi Ould Moulaye Zeïne de mener son assaut de jour était tout autre ; Coppolani se doutant de quelque chose, avait rasé tous les

obstacles situés aux abords du fortin - arbres et palmiers - qui pouvaient camoufler toute tentative d'approche du camp. Et pour consolider les mesures de sécurité il donna des consignes fermes d'ouverture de feu sur tout suspect qui s'approcherait ou tenterait de franchir la Bat'ha (sorte d'oued NDLR) en direction de celui-ci. Les moudjahidines, après moult tractations sont finalement parvenus à un consensus ; donner l'assaut de nuit, après la prière du "lcha'a" le 12 mai 1905.

Pour cela, ils devaient s'introduire parmi les livreurs de lait qui, à l'accoutumée, approvisionnaient chaque soir, Coppolani et ses soldats en grande quantité de lait frais. Une fois ce rituel terminé, les livreurs se retirèrent pour vaquer à leurs occupations.

Sidi se retira quelques instants pour méditer en interrogeant le mystère qu'enveloppe déjà de sa chape l'horizon du couchant. Il ordonna auparavant



À gauche : Mohamed Ould Arby, conteur et petit-fils de Sidi Ould Moulaye Zeïne avec le reporter de AEJ.

Les membres du commando

- 1- Sidi (junior) O. Moulaye Zeïne
- 2- Abderrahmane El Kasim dit Lelle O. Sidi O. Moulaye Zeïne
- 3- El Arbi O. Zeidane O. Moulaye Zeïne
- 4- Mohamed Saleck O. Saleck dit Al Jach
- 5- Saleck O. Dede O. Batah
- 6- Sid'Ahmed O. Ameira
- 7- Ahmed O. Ameira
- 8- Mohamed O. Ameira
- 9- Mohamed O. Dieh O. Weiss
- 10- Sid'Ahmed O. Dieh O. Weiss
- 11- Kory O. Chouekh

- 12- Ahmedou O. Eleya
- 13- Ahmed O. Henoun
- 14- Ahmed O. Youma
- 14- Mouhamed O. Savra
- 15- Mohamed Maouloud O. Meyleh
- 16- Mohamed O. Maouloud Varagh
- 17- Mohamed O. Aregab
- 18- Mohamed O. Hourezi O. Keilani
- 19- Mohamed Mactar O. Hameid
- 20- Soueidat O. Boyah
- 21- Moussa O. Sidi O. Bouba
- 22- Khatary O. Ahmed O. Boubelle
- 23- Abderrahmane O. Abd



BATAILLE Célèbre



entre en insurrection les jours suivants ; le 23 août, les troupes du général de Montsabert font leur jonction avec les résistants; les Allemands repliés à Notre-Dame-de-la-Garde y tiennent encore cinq jours, face aux troupes du général Guillaume Grenoble est prise le 22 août (soit 83 jours avant la date prévue), Toulon le 23 août, Montélimar le 28 août.

Le 29 août, la 3ème Division d'infanterie algérienne rentre dans Marseille suivie des tirailleurs algériens et des tabors marocains "en djellabah", "des sauvages en robe de chambre comme les appellent les Allemands qui les redoutent". Les forces alliées, remontant la vallée du Rhône, rejoindront le 12 septembre, à Montbard, au cœur de la Bourgogne celles du front de l'ouest.

Les forces alliées, remontant la vallée du Rhône, rejoindront le 12 septembre, à Montbard, au cœur de la Bourgogne celles du front de l'ouest.

Enseignements

Si l'opération Dragoon se déroule dans des conditions moins difficiles que le débarquement du 6 juin 1944 en Normandie en raison du déplacement de nombreuses troupes allemandes vers ce premier front, le succès des troupes africaines n'en fut pas moins glorieux.

D'abord au départ, les Américains n'étaient pas convaincus de l'utilité de l'opération, d'où le terme dragoon (dragooné, contraint en anglais) ensuite, Hitler avait donné des ordres de défense ferme des grandes villes telles que Marseille et Toulon. De plus, la réussite de cette opération a eu une influence psychologique décisive sur la résistance et, donc, sur l'issue finale de cette guerre. Après leurs faits d'arme à Koufra en 1941 et Bir Hakeim en 1942, les troupes africaines ont une fois de plus prouvé leur valeur combattante durant la seconde Guerre Mondiale. Déjà très présentes dans les combats d'Italie, elles se distinguent dans la libération de tout le sud de la France. Elles se voient confier les missions les plus délicates : la prise d'Hyères et de Gleis, la Bataille de Toulon, etc. Le fait que de Gaulle impose Leclerc, à la tête de la 2^{ème} Division Blindée, pour entrer le premier à Paris, témoigne de la confiance du commandement à leur égard.

** Provence : région du sud de la France correspondant aux actuels départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence, du Var et des Alpes-Maritimes, dans l'actuelle région administrative de Provence-Alpes-Côte d'Azur.*

Lors des cérémonies du 60ème anniversaire du débarquement le 15 août 2004 eurent lieu successivement au Muy, au cimetière militaire américain de Draguignan, à Saint-Raphaël, à Cavalaire-sur-Mer et dans la rade de Toulon à bord du porte-avions Charles de Gaulle. Le président Jacques Chirac, en présence de seize chefs d'Etat et de gouvernement africains, a rendu hommage au " sacrifice immense " des " forces de la liberté " qui ont participé il y a soixante ans au débarquement de Provence. L'ex président français, devant quelque 200 000 personnes, a remis des décorations à vingt-et-un vétérans, essentiellement africains, et la croix de la Légion d'honneur " à la ville d'Alger en tant que capitale de la France combattante ", pour son rôle d'hôte du Comité français de la Libération nationale.

Sources Internet





DEBARQUEMENT DE LA PROVENCE*:

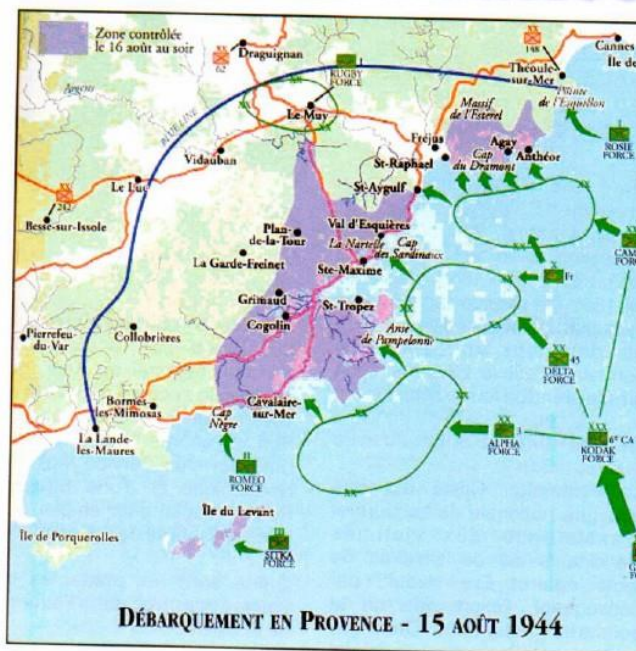
Les forces d'Afrique et la libération de la France

La Provence fut, en août 1944, le théâtre du débarquement du même nom. A partir du 15 août, plus de 500.000 soldats alliés débarquèrent pour libérer le sud de la France de l'occupation nazie et faire jonction avec les troupes débarquées en Normandie. Les forces françaises étaient en grande partie constituées de troupes venant d'Afrique.

Nommé d'abord "opération Anvil" et plus tard "Dragoon", le débarquement de Provence est à l'origine de la libération de tout le sud-est de la France. Les Forces alliées étaient commandées par le général français de Lattre de Tassigny et le général américain Patch. Leurs effectifs sont composés pour deux tiers de Français, comprenant les troupes des colonies africaines.

Déroulement

L'opération se déroule selon deux phases : un parachutage massif de troupes au sud-est de Draguignan, pour empêcher l'arrivée de renforts ennemis, et le débarquement proprement dit sur les côtes du massif des Maures et de l'Estérel, entre Cannes et Toulon. En prélude à cette opération, un faux débarquement a été organisé dans le



DEBARQUEMENT EN PROVENCE - 15 AOÛT 1944

nord de l'Italie (opération Span) et Radio Londres a diffusé 12 messages pour la Résistance.

Le plan de bataille a prévu une division des troupes en différentes "forces", chacune avec un but précis (voir croquis). Au sud du dispositif, Force Romeo composée de commandos d'Afrique débarque à Cavalaire pour réduire les défenses allemandes du Cap Nègre.

Le 15 août, grâce à une couverture aérienne efficace, plus de 94.000 soldats et 11.000 véhicules sont débarqués. La 19^{ème} armée allemande sous les ordres du général Friedrich Wiese, chargée de

la défense des côtes méditerranéennes est vite débordée et la progression peut commencer.

Bilan

Le 16 août, la Force Garb majoritairement constituée d'Africains débarque. Elle réalise une percée vers Toulon et reçoit le renfort de deux groupes de Tabors marocains, le général Guillaume. La nouvelle percée a entraîné un succès rapide de cette attaque, avec une avancée profonde en vingt-quatre heures, a déclenché un soulèvement d'insurrection populaire dans Paris. En deux semaines, avec l'appui d'une résistance extrêmement efficace, la Provence est libérée. Marseille, est en grève générale à partir du 18 août.





INTERVIEW

Pour faire partager le quotidien de son personnel à l'ensemble des citoyens, le Directeur Général de la Protection Civile, le Colonel Welad Ould Haimdoun, a accordé une interview aux envoyés de AEJ, dans son bureau en présence de ses principaux collaborateurs.



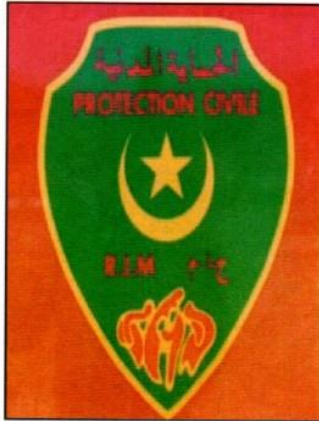
Quel est l'historique de la Protection Civile Nationale?

La première structure de protection civile est un service datant du 2 avril 1969 (décret n° 69-169). Ce service a connu une évolution institutionnelle en 1979 en devenant une Direction centrale. C'est le 23 mars 2004 qu'elle prend sa forme actuelle.

Quelles sont vos relations avec la population ?

La Protection Civile est une structure nationale de secours et d'assistance aux victimes d'accidents ou de sinistres de toute nature. Elle traduit, par conséquent, l'expression de la solidarité nationale. Dans ce contexte, la Protection Civile est très proche de la population et partage avec elle les soucis du quotidien. Les agents de la Protection Civile entretiennent de très bons rapports avec les citoyens et leur apportent secours et assistance chaque fois qu'ils sont sollicités.

Cependant, la gestion de l'urgence née des situations de sinistres ou de catastrophes exige une collaboration plus étroite. Une conjugaison de nos efforts avec toutes les forces vives de la Nation, bénévoles et ONG opérant dans le secteur, nous facilitera



grandement la tâche.

Quelles sont les zones couvertes par vos services d'intervention ?

La Protection Civile est présente à Nouakchott par le biais d'une direction régional au Ksar, deux centres de secours à El Mina et à Teyarett et un poste avancé au Port autonome. Elle dispose à l'intérieur d'un Service régional à Nouadhibou et d'une Equipe à Rosso, placée pour emploi, sous la responsabilité de la Commune:

Quels sont les obstacles que vous rencontrez dans l'exercice de votre mission ?

Les obstacles rencontrés par la DGPC dans l'accomplissement de sa noble et difficile mission sont multiples et variés. Nous pouvons citer entre autres:

- le manque de culture préventive chez nos citoyens;
- le non respect des mesures préventives dans les établissements recevant du public;
- l'occupation anarchique des espaces (gazra);
- l'encombrement des voies de circulation par des conducteurs indisciplinés ignorant les règles élémentaires du code de la route;

- la présence limitée de nos services d'intervention (les centres de secours sont souvent très éloignés des zones à hauts risques, quartiers précaires, marchés et établissements industriels);

- l'ignorance des numéros d'alerte des pompiers;

- l'absence de réseaux d'incendie dans nos grands centres urbains pour l'alimentation en eau des camions de lutte contre l'incendie.

En fin de compte, quels mots adresseriez vous à la population ?

J'interpelle la population mauritanienne d'avoir une culture préventive des risques c'est à dire avant d'aller dans une zone ou d'y habiter, il faudrait savoir (ou connaître) les événements majeurs qui l'ont marqué (ou qui sont susceptibles de s'y produire) afin d'apprendre les comportements à adopter pour y faire face.

Enfin, j'attire l'attention du public que les numéros d'alerte des pompiers sont ouverts 24 heures sur 24 mais ne les solliciter uniquement qu'en cas de besoin.

Le staff actuel de la DGPC :

- Colonel Welad Ould Haimdoun, DGPC;
- Nagi Ould haibely, DGPC adjoint;
- Inspecteur Principal Dawfa Lopez, Directeur de la Planification et de la coordination des Secours;
- Inspecteur Cissoko Birama, Directeur des Moyens Généraux et des Relations Extérieures;
- Inspecteur Isselmou Ould Mohamdi, Directeur de la Logistique et des Infrastructures;
- Inspecteur Mohamed Ould Hanani, Directeur de la Prévention et du Contrôle;
- Inspecteur Adjoint Principal Sall Abdoul Aziz, Directeur régional par Intérim du District de Nouakchott.





Quelques actions d'éclat :

Au péril de leurs vies, les personnels de la Protection Civile se sont toujours acquittés de leurs missions avec courage, abnégation et esprit de sacrifice. Nous pouvons citer en exemple :

- L'incendie du marché de Nouakchott en 1982 ;
- L'explosion d'une bouteille de gaz de 12 kg au cours d'une intervention aux "blocs rouges" en 1982 brûlant grièvement l'Officier Dawfa Lopez ;
- Le sauvetage d'une victime de sable mouvant à Tounsoulim en 1988 grâce à la bravoure et l'esprit d'initiative des sous-officiers Camara Mamadou et Sy

Brahim ;

- Le feu d'un bateau survenu en 1986 dont les sous-officiers Maouloud Ould Meissa et Ahmed Haidara se sont illustrés sous le commandement du feu officier Ly Hamat Omar (paix à son âme). Enfin, il est à noter aussi que la DGPC s'est distinguée lors :

" des opérations de pompage des eaux de pluie à Rosso et particulièrement au Camp militaire et au quartier Satara.

" du transport en 1995 de plus de 2000 familles à Nouakchott (du quartier d'El Mina et de Sebkhha vers le quartier

Mellah à la suite des pluies diluviennes) ;

" de l'assistance à victimes d'inondation en 1985 vivres et habillements de la ville de Tintane ;

" de l'assistance à victimes d'inondation en vivres habillements de la ville F'Derick.

Dans chacune de ces interventions, les personnels de la Protection Civile ont prouvé leurs compétences et leurs dévouements. Ils trouvent la satisfaction du service rendu avec honneur et à la reconnaissance des populations.

DES CHIFFRES QUI PARLENT

1802 interventions en 2008 concernant, entre autres :

- Feux de maisons
- Feux de baraques

- Feux de véhicules
- Feux d'ordures
- Transports d'aliénés mentaux

- Accidents de circulation
- Evacuations sanitaires
- Services de représentation
- Captures de serpents





LA PROTECTION CIVILE :

s feux de l'action



Organisation :

L'organigramme de la DGPC comprend un Directeur Général, un Directeur Général Adjoint, un Secrétariat, d'Inspecteurs et quatre Directions Centrales subdivisées en services:

- la Direction de la Prévention et du Contrôle comprend le Service de la Prévention et du Contrôle, le Service des Risques majeurs et le Service des Statistiques et de l'Information.

- la Direction de la Planification et de la Coordination des Secours comprend le Service de la Coordination, le Service de la Planification, le Service de Secours Médical et le Service de la Communication et des Liaisons Opérationnelles.

- la Direction de la Logistique et des Infrastructures comprend le Service des Infrastructures et le Service de la Logistique.

- la Direction des Moyens Généraux et des Relations Extérieures comprend le Service du Personnel et de la Formation, le Service du Budget et des Marchés Publics, le Service du Suivi et de la Coordination des services régionaux et le Service des Relations Extérieures. A cela, s'ajoutent :

- la Compagnie spécialisée composée d'unités spéciales d'intervention;

- des Directions régionales implantées dans les Chefs-lieux de wilaya.

Champ d'activité :

Le Champ d'action de la DGPC s'étendant sur tous les secteurs de développement national, elle prend en charge :

- toutes les actions de prévention ainsi que la mise en œuvre des moyens appropriés pour lutter contre les effets néfastes des catastrophes (incendies, accidents, inondations, pollutions maritimes et industrielles, etc...);
- le suivi et le contrôle des établissements recevant du public (ERP) et des établissements industriels;
- l'élaboration des plans d'organisation de secours

(ORSEC) et d'évacuation.

La Protection Civile agit sous trois volets:

La prévention consiste à agir sur les causes des phénomènes pouvant conduire à une catastrophe afin d'éviter l'écllosion d'un sinistre ou à défaut limiter autant que possible les dégâts;

La prévision consiste à mettre en place des moyens appropriés pour limiter autant que possible les conséquences d'une catastrophe; L'intervention, indissociable de la prévision, consiste à la mise en œuvre des moyens appropriés pour faire face aux effets néfastes

des catastrophes et nécessite une bonne formation des hommes, des équipements adéquats et des manœuvres adaptées à divers scénarios.

Enfin, la Direction Générale de la Protection Civile coordonne les efforts des opérateurs publics ou privés concourant à la protection civile, qui consiste en une utilisation harmonieuse des moyens de l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre les effets néfastes des catastrophes suivant un plan ORSEC préétabli afin d'obtenir des meilleurs résultats.

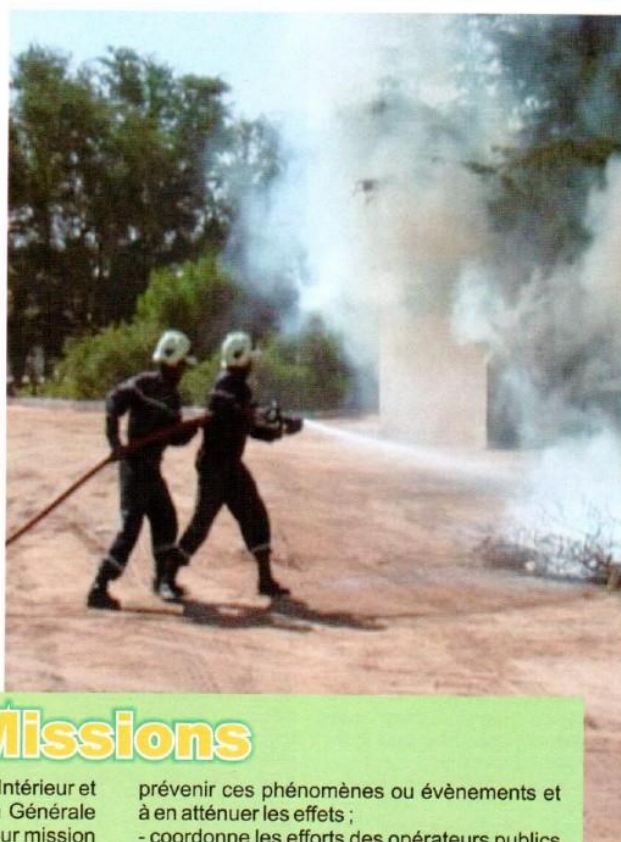




DIRECTION GENERALE

Les sapeurs sous le

Les sinistres de toutes sortes font partie du vécu quotidien de l'homme. Ils peuvent l'anéantir, détruire les infrastructures socioéconomiques de base, bâties au prix d'énormes sacrifices. Pour atténuer les conséquences néfastes de ces catastrophes, il est nécessaire de disposer d'une structure nationale dotée de moyens spécifiques adaptés, capables de les prévenir et, à défaut, de les gérer. Depuis 1969, le corps de la Protection Civile assume tant bien que mal cette tâche ô combien difficile.



Missions

Structure centrale du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) a pour mission fondamentale la protection des personnes et des biens contre les méfaits des catastrophes en temps de paix comme en temps de guerre. Pour cela, elle :

- mène des études tendant à prévenir les phénomènes ou événements de nature à mettre en péril les populations ou leurs biens ;
- met en œuvre des moyens propres à

prévenir ces phénomènes ou événements et à en atténuer les effets ;

- coordonne les efforts des opérateurs publics ou privés dans le domaine de la protection civile ;
- assure le suivi, l'instruction et l'utilisation des personnels de la protection civile.

Un arsenal juridique confère à la DGPC toute la compétence nécessaire à l'accomplissement de ses nobles missions.



AKHBAR



EL Jeich

SANTE:

La grippe A/H1N1
(grippe porcine)

Revue éditée par l'Etat-major National N° 16 juillet- août 2009

DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE :

Les sapeurs sous les feux de l'action



LA 2° REGION
MILITAIRE

porte secours aux sinistrés de Zouerat

JOURNEE INTERNATIONALE
DU DON DE SANG

Les militaires
donnent leur sang

DEBARQUEMENT DE LA PROVENCE*:

La participation des
troupes africaines